



CDD plein temps en CDI mi temps

Par **David Dumonteil**, le **24/02/2017** à **16:21**

*Bonjour,
je suis en CDD depuis 1 an 1/2 a plein temps 151h / mois , après 3 CDD de 6 mois ..
aujourd'hui mon patron veux me faire signer un CDI a 68h / mois ..*

A t il le droit de réduire mon temps de travail ainsi que ma paye ??

Merci..

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **17:56**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si les CDD ont été conclus légalement, mais c'est un autre sujet...
L'employeur peut tout à fait vous proposer la conclusion d'un CDI avec un horaire différent mais normalement, sauf cas particulier, il ne devrait pas être inférieur à 24 h par semaine et que vous le refusiez ou que vous l'acceptiez, cela ne devrait pas vous faire perdre l'indemnité de fin de contrat ou de précarité sur chacun des CDD...